

## En bref...

SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr

Numéro 441 du 5 décembre 2016

## Communiqué du SNTRS-CGT Solidarité avec la Turquie et ses universitaires

Licenciements arbitraires, enquêtes, persécutions et arrestations surviennent quasi quotidiennement dans tout le pays. Des dizaines de milliers fonctionnaires ont perdu leur emploi. La répression touche également des centaines d'étudiants, des députés progressistes ou kurdes, des journalistes et des écrivains.

Selon EĞITIM-SEN, le syndicat des enseignants et scientifiques turcs, depuis le 29 octobre 2016, 10131 fonctionnaires supplémentaires, dont 2 219 salarié(e)s du secteur éducatif, ont été démis(es) de leurs fonctions à titre permanent, sous le couvert du nouveau décret d'urgence. 616 membres de EĞITIM-SEN sont concerné(e)s, 26 universitaires et 590 autres professionnels de l'éducation. Le nombre total de professionnels de l'éducation licenciés, ayant perdu leur droit de travailler dans le secteur éducatif turc, s'élève désormais à 38 294. 3613 universitaires ont connu le même sort.

Autre chiffre alarmant, 2 829 personnels éducatifs, dont 25 membres de EĞITIM-SEN, ont été arrêtés et incarcérés sans procès. Des poursuites judiciaires ont été engagées contre 5 247 universitaires et 1 545 agents administratifs, dans des établissements d'enseignement supérieur privés et publics. Le nombre de professionnels de l'éducation suspendus de leurs fonctions est en constante évolution. Selon EĞITIM-SEN, les professionnels de l'enseignement qui font l'objet d'une enquête et sont suspendus de leurs fonctions ont droit à des prestations de chômage équivalant aux deux tiers de leur salaire, mais le personnel licencié ne perçoit rien du gouvernement.

Le SNTRS-CGT s'associe à la campagne de solidarité initiée par l'Internationale de l'Education. Il faut soutenir les efforts déployés par EĞITIM-SEN pour offrir une assistance juridique et financière aux personnels éducatifs licenciés et maintenir la pression sur le gouvernement turc afin qu'il s'acquitte de ses obligations, en prenant les mesures suivantes, en partie ou en totalité :

1. **Adresser des lettres de protestation** au gouvernement turc, à l'ambassade de Turquie dans votre pays et à l'ambassade représentant votre pays en Turquie,

Ambassadeur de Turquie en France, Ambassade de Turquie 16, avenue de Lamballe 75016 Paris-France, ambassade.paris@mfa.gov.tr.

2. **Participer à la solidarité financière** vis-à-vis de EĞITIM-SEN en versant une contribution au Fonds de solidarité de l'IE :

IBAN : BE05 3101 0061 7075 SWIFT/BIC : BBRUBEBB

Veuillez indiquer « UAA Egitim Sen » en communication.